



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2013

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de M. Ludovic JAMET), M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de Frédéric M. BUONO), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL (Pouvoir de M. Philippe LEJEUNE), Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), Mme Odile GUÉRIN (pouvoir de M. Michel COLIN), M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (pouvoir de Mme Nathalie KRAMER), M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT), M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Michel COLIN (pouvoir à Mme Odile GUÉRIN), M. Alain LOPPINET (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Philippe LEJEUNE (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Etienne DUPONT, M. Ludovic JAMET (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Philippe LEQUAIN), Mme Nathalie KRAMER (pouvoir à M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Frédéric BUONO (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel SAPORTA, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 9 avril 2013

Date d'affichage de la convocation : 9 avril 2013

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de membres présents : 58

N° de l'ordre du jour :

2013.04.08 : Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Essonne (ADIL 91).

□ **M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Essonne (ADIL 91) est une association loi 1901. Elle a été créée en 1989 à l'initiative du Conseil Général de l'Essonne.

L'ADIL est agréée par l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) et conventionnée par le Ministère chargé du logement.

La vocation de l'ADIL, au plan départemental, est d'offrir gratuitement au public un conseil personnalisé juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives au logement et à l'urbanisme. Il peut s'accompagner d'une information sur des offres de terrains et de logements disponibles.

L'adhésion des communes et intercommunalités à l'ADIL doit permettre d'offrir aux citoyens un accès facilité à l'information et une qualité de conseil.

En contrepartie, l'ADIL assure, au bénéfice de ses membres, des actions de conseil et d'expertise juridique et économique, et entreprend des études, recherches ou démarches prospectives liées à son domaine d'activité. L'association contribue également à la collecte et à l'exploitation des données de l'ensemble du réseau des associations départementales.

Depuis 2007, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc participe à l'ADIL 91 pour la commune de Bièvres. Il est proposé de formaliser cette adhésion par la signature d'une convention de partenariat précisant notamment les modalités de contribution.

La contribution financière prend la forme d'une subvention de fonctionnement de 0.06 euros par habitant de Versailles Grand Parc résidant dans l'Essonne conformément à la décision prise lors du conseil d'administration de l'ADIL 91, le 2 février 2005.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'ADIL 91 ;*
- 2) *autorise le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement correspondant à 0.06 euros par habitant de Versailles Grand Parc résidant dans l'Essonne (soit dans le cas présent, sur la commune de Bièvres) à l'Agence Départementale d'Information pour le Logement de l'Essonne ;*
- 3) *dit que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité – nature 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 58

Suffrages exprimés : 70 (Incluant les pouvoirs).

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

078-247800584-20130416-20132507-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2013